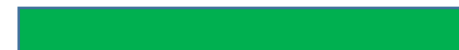




LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL DANS LES SECTEURS D'ACTIVITES A FORT POTENTIEL DE RISQUE: DEFIS ET STRATEGIES D'INTERVENTION

ANTENNE REGIONALE SST- BOUAKE

Présenté par :**Dr AKE LOLO JC**
Directrice Régionale



PLAN DE LA PRESENTATION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- LES SECTEURS A FORT POTENTIEL DE RISQUE
- PROBLEMATIQUE ET DEFIS
- STRATEGIES D'INTERVENTION AU NIVEAU REGIONAL
- PERSPECTIVES

CONCLUSION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La Sécurité et Santé au travail (SST) est une préoccupation mondiale;
- L'engouement autour des questions SST se justifie par les chiffres alarmants:
 - ❑ **2,78 millions de travailleurs meurent chaque année à cause des accidents du travail et des maladies liés au travail** (OIT, 2017).
 - ❑ 2,4 millions (86,3%) de ces décès sont dûs à des maladies liées au travail.
 - ❑ plus de 380 000 (13,7%) résultent d'accidents du travail (OIT, 2017).
 - ❑ **En revanche, selon les estimations nationales, 7 651 cas d'AT enregistrés** (CNPS, 2022)



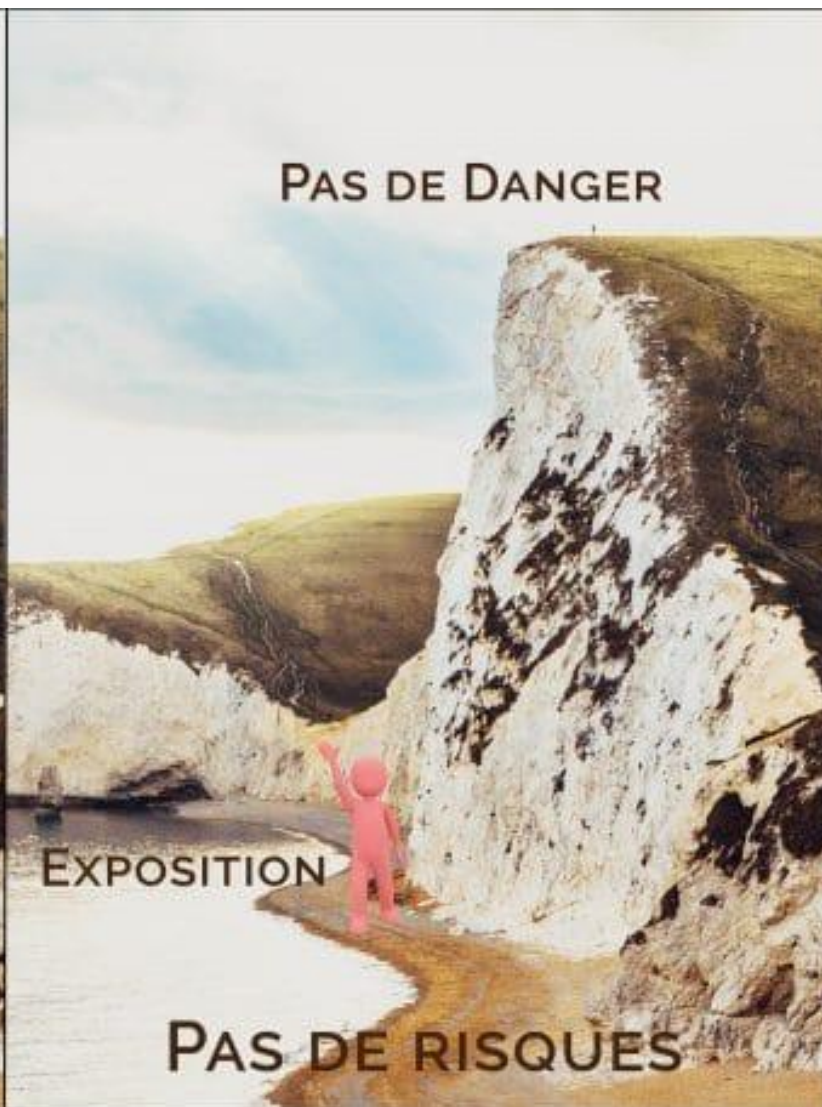
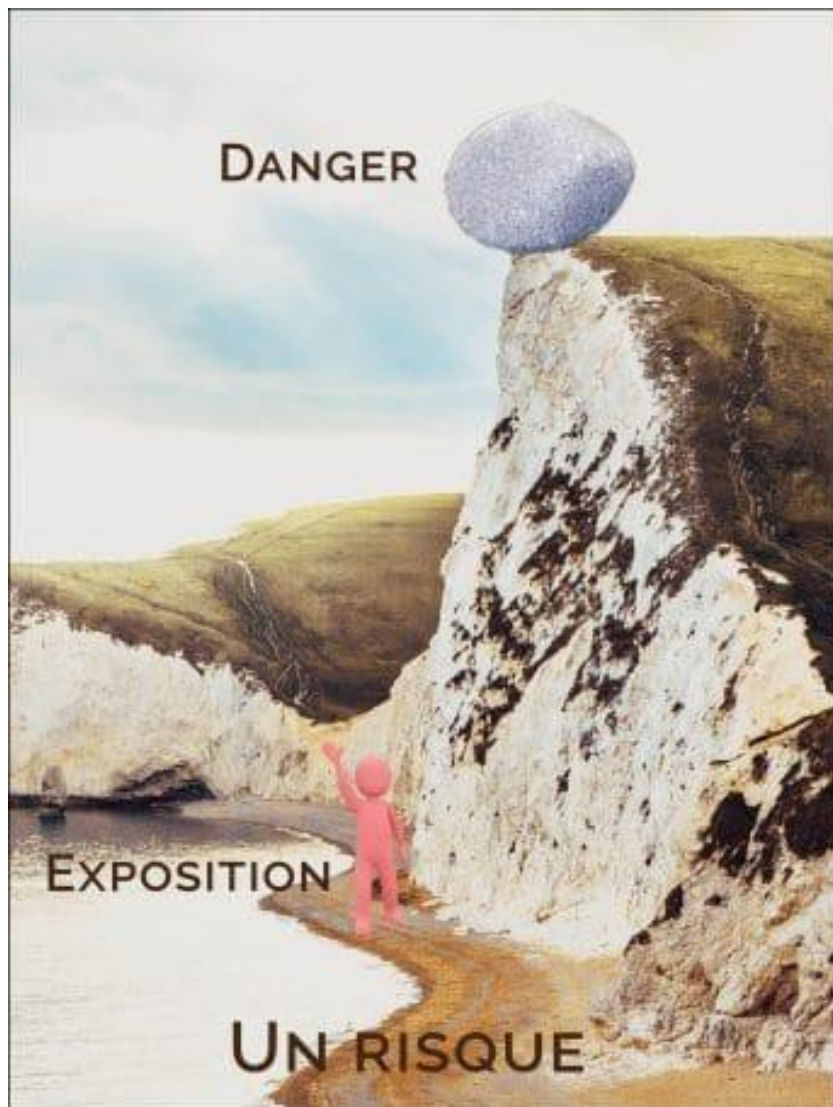
CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- En plus des souffrances humaines, les AT/MP ont un coût économique considérable,
- Les AT/MP engendrent **perte annuelle estimée à 3,94% du PIB mondial (OIT, 2017c)**.
- La Communauté internationale consciente des enjeux liés à la SST a initié via l'OIT des actions visant l'amélioration de la sécurité et la santé des travailleurs.
- Action qui contribuera à la réalisation de l'objectif 8 du développement durable (ODD 8) sur le travail décent et la croissance économique



CONSTAT

- Malgré les progrès de la science et de la technologie ainsi que la mise en oeuvre de diverses stratégies de prévention, **les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles demeurent trop nombreuses.**
- Presque tous les secteurs sont concernés
- Particulièrement les **secteurs à fort potentiel de risque**



RISQUE = DANGER X EXPOSITION

SECTEUR A FORT POTENTIEL DE RISQUE

- Critères de Diagnostic :
 - ✓ SECTEUR POURVOYEUR D'EMPLOI
 - ✓ CONDITIONS DE TRAVAIL
 - ✓ SITUATIONS DANGEREUSES DE TRAVAIL
 - ✓ RISQUES PROFESSIONNELS
 - ✓ MESURES DE PREVENTION INSUFFISANTES
 - ✓ ACCIDENT DU TRAVAIL GRAVE (stat CNPS)
 - ✓ ET/OU MALADIE PROFESSIONNELLE GRAVE (Stat CNPS)
 - ✓ DOMMAGES CORPORELS GRAVES (... Cancers)
 - ✓ DECES
- Secteurs confrontés à une **combinaison de risques** entraînant un nombre significatif d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès chaque année.

LES SECTEURS D'ACTIVITE A FORT POTENTIEL DE RISQUE

- **l'agriculture,**
- **la construction,**
- **l'industrie extractive,**
- le transport,
- le secteur manufacturier
- les activités maritimes.

AGRICULTURE

- **Pilier important de l'économie ivoirienne**
- **Conditions de travail pénible** (Port de charges lourdes/ Posture contraignante)
- **Usage incontrôlé des produits phytosanitaires**
- **Utilisation d'outils à main dangereux**
- **Outil de travail rudimentaire**
- **EPI non adaptés et non port des EPI**
- **Insuffisance de protection sociale**
- **Travaux pénibles des femmes**
- **Exercice de Travaux dangereux des enfants de moins de 18 ans**

BTP (Construction)

- **Taux d'accroissement annuel de 26% enregistré entre 2012 et 2018**
- **Pourvoyeur d'emploi – 28 000 travailleurs dont 83% utilisés par de grandes entreprises (www.batrici.ci).**
- **Risques +++ (chute de hauteur/électrique/ activité physique/ambiance climatique)**
- **Environnement de travail insalubre**
- **Mauvaise organisation des chantiers**
- **Défaut de formation en SST**
- **Condition de travail (non respect de la durée légale de travail)**
- **Insuffisance de protection sociale**



INDUSTRIE EXTRACTIVE

- Les risques élevés (Chute de hauteur/ chimiques/Incendie/ Explosion/Risque électrique/ Champ électrique et magnétique.....)
- **Ensevelissement**
- **Espace confiné**
- Défaut de déclaration des entreprises
- Défaut de formation professionnelles au profit des travailleurs
- Défaut d'EPI/ EPC
- Non respect des conditions de travail
- **Insuffisance de protection sociale**



PROBLEMATIQUE & DEFIS

PROBLEMATIQUE / DEFIS

Nombreux efforts consentis/ des problèmes SST demeurent:

- Nombre élevé d'accidents du travail**
- Nombre élevé de Maladies liées au travail**
 - Liste actuelle (45 MPI) ne couvre pas les principales pathologies rencontrées.
- Faible application des règles en matière de la SST.**
 - Nombre élevé de non conformité SST
- Méconnaissance des rôles et obligations des différents acteurs de la SST**
- Non-conformités relatives aux Principes et droits fondamentaux du travail**



**QUELLES STRATEGIES D'INTERVENTION
POUR CES SECTEURS A FORT POTENTIEL
DE RISQUE ?**

STRATEGIE D'INTERVENTION

CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

❖ **Dispositif législatif et réglementaire**

- Législation internationale (Conventions ratifiées OIT)
- Législation nationale
- Réglementation nationale

STRATEGIE D'INTERVENTION

- ❑ Adoption d'une **politique nationale en SST**
Nouvelle version (PNSST 2022) du document de politique nationale en SST adoptée en 2013 par les acteurs tripartites en SST
- ❑ Elaboration du **Programme National SST 2022-2026**
(Opérationnalisation de la PNSST)
- ❑ **Planification stratégique globale de l'Inspection du Travail**



AGRICULTURE

NON-CONFORMITES : SST-FORMALISATION-CONDITIONS DE TRAVAIL-TRAVAIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

- **Les unités de production appliquent les normes en matière de Santé et la Sécurité au Travail**
 - ✓ Les parties prenantes du secteur informées et sensibilisées sur la politique d'intervention de l'IT dans l'agriculture pour la mise en conformité
 - ✓ Les visites de contrôles sont menées dans les unités et entreprises agricoles
 - ✓ Les non- conformités relevées et communiquées
 - ✓ Suivi-Evaluation
- **Evaluer les risques** (chimiques/ PRODUITS PHYTO...)
- **AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- **FORMALISATION**

SECTEUR BTP

NON-CONFORMITES : SST-FORMALISATION-CONDITIONS DE TRAVAIL-TRAVAIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

- AMELIORATION DE LA SST DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR BTP**
- FORMALISATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR BTP**
- AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
 - ✓ information et sensibilisation des parties prenantes du secteur BTP
 - ✓ organisation des visites de contrôles sur les chantiers de travail
 - ✓ Les non- conformités relevées et communiquées
 - ✓ Suivi-Evaluation

INDUSTRIE EXTRACTIVE

- information et sensibilisation des acteurs du secteur
- mener des interventions en vue de la conformité en matière de SST
- mener des actions en vue d'améliorer en conditions de travail
- formalisation des entreprises du secteur
- document d'évaluation des risques professionnels

STRATEGIE D'INTERVENTION AU NIVEAU REGIONAL

ANTENNE REGIONALE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL DE BOUAKE

Service déconcentré de la **Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail**
(DSST)

Créé par Arrêté n°0803/MEPS/CAB du 28 juillet 2022

Trois antennes: Bouaké; Daloa; San Pedro

ANTENNE REGIONALE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL (ARSST)

- COMPETENCE REGIONALE DE L'ARSST-BOUAKE:
 - REGION DU GBÊKÊ (*Bouaké; Béoumi; Botro; Sakassou)
 - Bouaké, Chef-lieu de Région, abrite l'ARSST-BKE
 - REGION DE HAMBOL (*Katiola;...)
 - REGION DE IFFOU (*Daoukro; M'Bahiakro; Prikro)
- Dirigée par un **Médecin-Inspecteur Régional du Travail** nommé par arrêté. Il a rang de Directeur Régional.

□ Pour rapprocher les prestations de Santé et de Sécurité au Travail de l'ensemble de la population des Régions de Gbêkê, de Hambol et de Iffou.

□ Contribuer à la protection de la santé et sécurité des travailleurs dans les entreprises ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

LA MISE EN CONFORMITE DES ENTREPRISES EN SST

- Existence de CSST
- Transmission de Procès-Verbaux des CSST
- Existence de service médical du travail
- Existence du médecin du travail
- Visites médicales règlementaires
- Transmission du Rapport annuel d'activités du médecin du travail

RAPPORT DE VISITE D'ENTREPRISE

N°	ENTREPRISES	CSST	PV DE REUNION TRANSMIS A LA DSST ET A L'IT	SERVICE MEDICAL AUTONOME/INTER- ENTREPRISES/TROUSSE DE SECOURS	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU MT TRANSMIS A LA DSST ET A L'ITT	MEDECINS/ INFIRMIERS	VISITES MEDICALES	DELEGUE DU PERSONNEL
	<i>TOTAL</i>	09	03	12	03	11	06	11
	<i>POURCENTAGE</i>	42,85%	14,28%	57,14	14,28	52,38%	28,57	52,38%

50 Entreprises à potentiel CSST (Gbêkè)

Entreprises sensibilisées Octobre -Nov: 30

Entreprises visitées: 21

Période: Novembre 2023 – Avril 2024

Recommandations:

✓ Mise en conformité réglementaire des entreprises à forts potentiels de risque

PERSPECTIVES

Effet 1 : la connaissance du cadre juridique et institutionnel de la sécurité et la santé au travail est améliorée :

- *la vulgarisation des textes réglementaires en SST auprès des acteurs impliqués est effective*

Effet 2 : le respect des normes en sécurité et santé au travail est accru

- *la mise en conformité de la législation nationale avec les conventions ratifiées est effective*

Effet 3 : le système d'information et de gestion de la sécurité et la santé au travail est amélioré

- *le nombre de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles est en hausse*
- *la coordination et la gestion des services de santé au travail sont améliorées*
- la motivation des ressources humaines impliquées dans la gestion des AT/MP est améliorée(Prix régional, Journée SST)
- Le système de reconnaissance et de prise en charge des victimes d'ATMP y compris leur réinsertion est amélioré

Effet 4 : les capacités techniques des structures et ressources humaines en charge de la sécurité et de la santé au travail sont améliorées

Effet 5 : les activités de prévention conduites en SST sont intensifiées

- *la culture de la prévention en SST au niveau national et sectoriel est améliorée*
- *l'extension de la protection en SST pour les PME, les secteurs informel et agricole est effective*

CONCLUSION

Au regard des défis en SST des secteurs à fort potentiel de risque, Nos missions de sensibilisation et de contrôle seront accrues pour atteindre l'impact souhaité:

- ✓ **Un environnement de travail sain et salubre**
- ✓ **L'amélioration de la productivité de l'entreprise**
- ✓ **La réduction de l'incidence des phénomènes morbides en relation avec l'activité professionnelle**
- ✓ **La réduction du nombre d'AT**
 - ❖ **Voir ZERO AT- ZERO MALADIE**

**MERCI ET FAITES ATTENTION
..... A VOS RISQUES !**

Exposé par

**Dr AKE-LOLO: Médecin Inspecteur Régional de la Santé et de la Sécurité au
Travail du GBEKE- HAMBOL- IFFOU**

07 47 37 57 16